

Travaux de la Commission de la Pathologie de la captivité au Viêt Nam entre 1946 et 1954

MINISTÈRE
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

LE MINISTRE

CAB/CT2 n° 631

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 7 Mars 1954

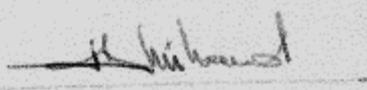
Docteur,

Sur proposition de l'Association des Combattants de l'Union Française, je vous ai désigné en qualité de membre de la Commission de la Pathologie de la Captivité.

Il m'est très agréable de pouvoir compter sur votre collaboration à des travaux médicaux que je voudrais voir poursuivre avec la plus grande célérité.

Je me propose de réunir l'assemblée plénière de cette commission, le jeudi 13 mars à 10 heures, au Ministère des Anciens Combattants, 37, rue de Bellechasse, Paris (7^e). J'espère qu'il vous sera possible d'assister à cette séance.

Veuillez agréer, Docteur, l'expression de ma considération distinguée.


Henri DUVILLARD

Monsieur le Docteur PÉDOUSSAUT
558, Avenue du Prado
MARSEILLE (8^e)
(Bouches-du-Rhône)

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

COMMISSION DE LA PATHOLOGIE DE LA CAPTIVITÉ

PROPOSITIONS DE RÉSOLUTIONS SUR L'INDEMNISATION
DES SÉQUELLES PATHOLOGIQUES OBSERVÉES CHEZ
LES ANCIENS PRISONNIERS AU VIET-NAM.

(Guerre d'Indochine : 1946-1954)

par le Dr. Pierre PEDOUSSAUT

A - DOCUMENTATION

1) Nous avons eu, jadis, l'occasion, dans un article de la Revue du Corps de Santé (4, 4, 1963, pp. 479-495), de décrire ce que fut la vie d'un camp d'officiers et de sous-officiers prisonniers au Viet-Nam à partir de 1950 et pendant plusieurs années.

Nous y avons surtout détaillé l'histoire sanitaire de ce camp et les causes de la morbidité et de la mortalité qui frappèrent ceux qui y furent internés. (1)

Nous savons, par ailleurs, que dans les camps d'hommes de troupe constitués pendant cette même période sur le territoire du Viet-Nam les conditions de vie et l'état pathologique furent non seulement aussi misérables mais pires encore.

Il serait d'ailleurs intéressant que les Services compétents du Ministère des Anciens Combattants fournissent à la Commission les pourcentages des décès qui survinrent dans ces camps, par rapport aux effectifs initiaux des prisonniers.

2) Nous croyons intéressant de joindre aussi à ce rapport la copie d'une lettre qui nous fut adressée en 1963 par le Pr. Charles Richet, dès qu'il eut connaissance de notre article et dans laquelle il s'efforça de comparer, point par point, l'état sanitaire des camps de prisonniers au Viet-Nam à celui qui régnait dans les camps de concentration nazis de Buchenwald et de Dachau (1).

3) Enfin nous rappelons que les pressions psychologiques extraordinaires auxquelles furent soumis pendant des années les prisonniers des camps Viet-Minh ont fait récemment l'objet d'une description qui, bien que romancée, correspond assez bien à la réalité. (2)

(1) Nous tenons une copie de chacun de ces documents à la disposition des Membres de la Commission et des personnalités du Ministère des Anciens Combattants.

(2) Jean Pouget - "Le manifeste du camp N° 1" - Editions Fayard.

**B - RAPPEL DES MANIFESTATIONS PATHOLOGIQUES
PRINCIPALEMENT OBSERVEES AU COURS DE LA
CAPTIVITE DANS LES CAMPS VIET-MINH**

1) Pathologie de la misère :

Très analogue à celle constatée dans les camps de concentration en Allemagne et caractérisée par :

- a) Une sous-alimentation considérable avec, en particulier, une carence presque totale en protéines animales. D'où des œdèmes de famine qui, chez certains, se manifestèrent, surtout dans les parties déclives, pendant des mois et même des années ;
- b) Des carences vitaminiques, surtout de la série A et de la série B, avec de nombreux cas de pellagre et de cécité crépusculaire ;
- c) Un apport très insuffisant en chlorure de sodium.

Tous les troubles dus à ces carences étaient favorisés par les efforts musculaires souvent très intenses demandés aux prisonniers (marches forcées, port de fardeaux très lourds), par l'impossibilité en hiver de lutter contre le froid, faute de vêtements, ainsi que, l'été venu, par le stress des chaleurs tropicales.

2) Pathologie tropicale.

- a) Pratiquement aucun des prisonniers au Viet-Nam n'échappa à des manifestations dysentériques plus ou moins importantes, le plus souvent très durables, et dues soit à des infections microbiennes, soit à l'amibe dysentérique, soit encore à l'infestation helminthique ou à plusieurs de ces causes réunies.

Nous vîmes d'ailleurs mourir quelques uns de nos camarades d'abcès amibien du foie ou encore épuisés par des diarrhées incoercibles.

- b) De même les atteintes du paludisme n'épargnèrent personne, parfois sous forme d'accès pernicieux mortels, souvent sous forme d'accès hyperthermiques répétés et épuisants et, chez la majorité, sous forme de fébricules épisodiques mais toujours très asthénisants.

- c) Citons encore des cas de leptospiroses ictériques qui dans leurs formes gravissimes (hémorragiques) furent mortels tandis que les malades qui avaient survécu à des atteintes moins graves conservèrent une débilité physiologique considérable.
Il en fut de même pour ceux qui furent atteints soit de "typhus de brousse", soit d'encéphalites virales.

3) Pathologie mentale

Passons sur les réactions banales communes à toutes les situations de captivité, mais aggravées par la misère matérielle, le climat tropical, la vie au sein d'une population hostile et l'absence de toutes nouvelles.

Mais ce furent surtout les tentatives (ininterrompues pendant des années) de remodelage psychique ("lavages de cerveau") qui furent la cause essentielle du désarroi mental très grave dont souffrirent beaucoup de nos camarades et qui subsista chez certains, quoique atténué, après leur libération.

**C - SEQUELLES PATHOLOGIQUES ACTUELLEMENT OBSERVEES
CHEZ LES ANCIENS PRISONNIERS AU VIET - NAM.**

Nous pensons que cette pathologie résiduelle est constituée essentiellement par :

- 1) Une usure somatique précoce, c'est-à-dire un vieillissement prématuré plus ou moins important suivant les individus.

Insuffisance endocrinienne globale mais frappant essentiellement les glandes sexuelles et la cortico-surrénale. (Nous avons été souvent consultés, pour une impuissance sexuelle plus ou moins marquée dans laquelle le facteur psychique pouvait jouer son rôle mais qui sur le plan biologique était souvent accompagnée par une baisse du taux urinaire des 17 Céto-stéroïdes).

Vieillesse osseux et cartilagineux se manifestant sous forme de rhumatismes arthrosiques plus fréquents et plus importants qu'au même âge chez des hommes ayant mené une vie normale.

Médiocrité de la résistance à l'effort avec fatigabilité rapide et lenteur de la récupération sont également très caractéristiques de l'usure prématurée de l'organisme chez ces anciens captifs.

2) Pathologie gastrique et intestinale.

- a) Nous pensons que tous les ulcères gastriques constatés même après de nombreuses années chez les ex. P.G. au Viet-Nam devraient être systématiquement considérés comme imputables à la captivité. Ils sont en effet la conséquence plus ou moins lointaine de tous les stress physiques et psychiques qui accompagnèrent ou suivirent celle-ci (y compris les drames familiaux qui sont la rançon des séparations prolongées et aussi les difficultés de réadaptation professionnelle et les préjudices de carrière).
- b) Les colites chroniques sont le lot de la plupart des anciens prisonniers au Viet-Nam et peu importe la cause des lésions initiales (amibes, helminthes, etc...).

Notons ici l'avis autorisé du Pr. Sarles (Marseille) qui pense que les allergies alimentaires et aussi l'allergie à candida albicans sont la conséquence inévitable des lésions qui ont fragilisé définitivement la muqueuse colique.

3) Pathologie mentale résiduelle.

Celle-ci est plus importante qu'il n'y paraît à première vue chez beaucoup d'anciens prisonniers à cause de la sorte de pudeur avec laquelle beaucoup essaient de la dissimuler.

- a) Baisse de l'énergie psychique tout d'abord. Caractérisée aussi bien par une difficulté à l'effort intellectuel prolongé que par la faiblesse de la volonté.
D'où un découragement fréquent devant les difficultés de l'existence et surtout de la vie professionnelle où joue la concurrence avec des hommes plus jeunes et moins marqués par les difficultés de l'existence.
Le préjudice qui en résulte est souvent considérable.
- b) Ce préjudice social peut être aussi le fait de troubles caractériels avec sentiment d'incompréhension, émotivité exagérée, irritabilité marquée rendant difficile l'entente avec la famille ou l'entourage social ou au contraire épisodes dépressifs avec aboulie et recherche de la solitude.

PROPOSITIONS

En tenant compte de tout ce qui précède, il nous paraît indispensable :

- 1) de considérer que les prisonniers en captivité au Viet-Nam le furent dans des conditions exceptionnellement dures et analogues en ce qui concerne les conséquences pathologiques à celles des déportés dans les camps de concentration nazis ;
- 2) en conséquence, d'attribuer à ces anciens prisonniers, dans les délais les plus rapides, et si possible avec effet rétroactif, les mêmes avantages dont bénéficient les déportés résistants.
- 3) D'inviter immédiatement les médecins-chefs des Centres de Réforme Départementaux à accueillir très favorablement les demandes de pension ou d'aggravation de pension qui prendraient pour prétexte une ou plusieurs des séquelles pathologiques que nous avons énumérées dans le paragraphe C par exemple, asthénie chronique, manifestations "rhumatismales", ulcères gastriques, colites chroniques, troubles du caractère, en particulier états dépressifs, etc...

Mieux vaut en effet à notre sens laisser passer quelques abus qu'indemniser insuffisamment des hommes dont l'existence a été bouleversée et "gâchée" d'une façon pratiquement définitive par les épreuves subies ;
- 4) D'adopter, dans les conclusions du Pr. GRASSET, la proposition d'attribuer la possibilité d'une retraite anticipée aux anciens prisonniers dont le vieillissement calculé d'après les tests de l'O. M. S. serait anticipé par rapport à l'âge de l'état civil.

Cependant, le chiffre de dix années évoqué par le Pr. GRASSET nous semble exagéré et il nous paraît que la Commission pourrait proposer un chiffre beaucoup moins important.

=====